

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 05/09/2017

Date d'affichage : 07/09/2017

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 14 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 14 septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëticia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Patricia PENCHENAT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Aimé GARNIER / - Christelle DUVERNET à Marc Etienne LANSADÉ / Renée FALCO à Régine RINAUDO / Michel BERTIN à Eric MASSON / Gaëtan MULLER à Laëticia PICOT / Manuel REQUIN à Rémy FELIX

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

L'association familiale fête son 70^{ème} anniversaire.

Afin de permettre de financer ces frais, estimés à 800 €, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer à « l'association familiale » une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € (huit cent euros) pour l'exercice 2017.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association familiale pour l'année 2017 d'un montant de 800 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,

Marc Étienne LANSADÉ

